



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

No. de résolution  
ou annotation

Procès verbal du  
4 mars 2013

Ordre du jour du  
4 mars 2013

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, lundi le 4 mars 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et David Boissonneault, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 mars 2013

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Dépôt des états financiers 2012 et du rapport du vérificateur
  - 6.3 Réserve du secteur aqueduc et égout
  - 6.4 Réserve carrière-sablière
  - 6.5 Vente pour taxes
  - 6.6 Désignation cadastrale
  - 6.7 Liste de destruction des archives
  - 6.8 Adoption du règlement 312 sur le traitement des élus
  - 6.9 Annulation d'un solde résiduaire
  - 6.10 Programme Emplois d'été Canada
  - 6.11 Achat d'une toile et d'un projecteur
  - 6.12 Embauche d'une adjointe administrative
  - 6.13 Transfert budgétaire
  - 6.14 Offre de service conseils en taxes à la consommation
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Appel d'offres nivelage
  - 7.2 Appel d'offres nettoyage de fossés
  - 7.3 Appel d'offres granulats concassés
  - 7.4 Demande de prix machineries lourdes
  - 7.5 Demande de circuler pour le Demi-marathon des générations
- 8 *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 8.1 Compensation pour la collecte sélective
- 9 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
  - 9.1 Demande à la CPTAQ de Ferme Pajean
  - 9.2 Demande à la CPTAQ de M. Adrien Samson et Mme Diane Gagné
  - 9.3 Demande des Chevaliers de Colomb pour l'amélioration de la Salle
  - 9.4 Demande de la CDEL pour une subvention domiciliaire
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 10.1 Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet
  - 10.2 Adoption de la mission des bibliothèques
  - 10.3 Élaboration d'un plan de développement durable pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité
  - 10.4 Publicité Guide des services cyclistes 2013
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 12 VARIA  
12.1 Activités des bénévoles  
12.2 Demande d'aide financière Association de la fibromyalgie des Bois-Francis  
12.3 Demande de la Société canadienne du cancer  
12.4 Avril : mois de la jonquille  
13 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*  
14 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

055-03-2013  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

056-03-2013  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

057-03-2013  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11074 à 11109	185 260.52 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	39 114.69 \$
Grand total des paiements	224 375.21 \$

**ADOPTÉE**

058-03-2013  
Dépôt des états financiers 2012 et du rapport du vérificateur

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les états financiers 2012 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

**ADOPTÉE**

059-03-2013  
Réserve du secteur aqueduc et égout

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal réserve à même le surplus libre général un montant de 3 911\$ et ce, conformément aux états de recettes et dépenses pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, lesquels ont été préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**ADOPTÉE**

060-03-2013  
Réserve carrière-sablière

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal réserve à même le surplus accumulé un montant de 48 982\$ pour la réserve carrière-sablère.

### ADOPTÉE

061-03-2013  
Vente pour taxes

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 8 mars 2013, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOM	MATRICULE	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
Sébastien Juchereau- Duchesnay	1937-42-1811	1 147.86\$	210.01\$	194.93\$	1 552.80\$
GRAND TOTAL		1 147.86\$	210.01\$	194.93\$	1 552.80\$

### ADOPTÉE

062-03-2013  
Désignation  
cadastrale

#### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à contacter le notaire Martin Mercier pour obtenir, si besoin, les désignations nécessaires dans les dossiers de vente pour taxes.

### ADOPTÉE

063-03-2013  
Liste de  
destruction des  
archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code Municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 15 février 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

### ADOPTÉE



Initiales du maire

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du dir. gén.

**064-03-2013**

Adoption du règlement 312 sur le traitement des élus

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 312 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 312 décrétant les rémunérations de bases et les allocations de dépenses pour les élus municipaux.

**ADOPTÉE**

**065-03-2013**

Annulation d'un solde résiduaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 297 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 164 000\$ ;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 175 660\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 297 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 297 soit réduit de 339 660\$ à 164 000\$.

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 297 soit réduit de 339 660\$ à 164 000\$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE**

**066-03-2013**

Programme Emplois d'été Canada

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster demande une subvention salariale pour un(e) agent(e) d'information culturelle et touristique pour la gare dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'été 2013.

QUE Madame Suzy Côté soit autorisée au nom de la Municipalité de Lyster à signer tout document officiel concernant ledit programme, et ce, avec le Gouvernement du Canada.

**ADOPTÉE**

**067-03-2013**

Achat d'une toile et d'un projecteur

ATTENDU que le conseil municipal fait désormais ses séances sans papier et qu'il désire faire l'installation permanente d'une toile et d'un projecteur dans la salle du conseil ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une toile et d'un projecteur chez Mégaburo pour la somme de 540.71\$ plus taxes plus les frais d'installation. La somme requise pour la dépense sera puisée au poste Fournitures de bureau – adm. (02 13000 670).

### ADOPTÉE

068-03-2013

Embauche d'une  
adjointe  
administrative

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Madame Nathalie Lizotte comme adjointe administrative pour un remplacement de congé de maternité ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

### ADOPTÉE

069-03-2013

Transfert  
budgétaire

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

#### **Du compte :**

Intérêts et autres frais sur dettes à long terme (remboursement de l'emprunt de la Corporation des loisirs)	(01 27910 000)	-12 817\$
---	----------------	-----------

#### **Au compte :**

Nouveau compte : Intérêts et autres frais sur dettes à long terme (remboursement de l'emprunt de la Corporation des loisirs)	(01 23479 000)	12 817\$
--	----------------	----------

### ADOPTÉE

070-03-2013

Offre de service  
conseils en taxes  
à la  
consommation

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de conseillers en taxes à la consommation. Les honoraires sont estimés 35% plus taxes du montant qui sera réclamé, mais ne pourront excéder 10 000\$ et seront puisés au poste Vérification (0213010 410).

### ADOPTÉE

071-03-2013

Appel d'offres  
nivelage

#### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nivelage aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant le nivelage seront décrites dans le devis préparé par la directrice



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15h01.

### ADOPTÉE

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des fossés aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant le nettoyage de fossés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15 h 01.

### ADOPTÉE

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15 h 01.

### ADOPTÉE

Afin de constituer une banque de prix de machineries lourdes et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas la demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machineries lourdes et équipements avec opérateur, aux entreprises suivantes :

- Excavation Marcel Paradis Enr.

072-03-2013  
Appel d'offres  
nettoyage de  
fossés

073-03-2013  
Appel d'offres  
granulats  
concassés

074-03-2013  
Demande de prix  
machineries  
lourdes



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

- A. Grégoire
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 15 h.

### ADOPTÉE

075-03-2013

Demande de circuler pour le Demi-marathon des générations

ATTENDU que le «Demi-marathon des générations» sollicite l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre de deux randonnées en vélo ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes du «Demi-marathon des générations» à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster pour leur activité qui aura lieu le samedi 25 mai 2013.

### ADOPTÉE

076-03-2013

Compensation pour la collecte sélective

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation ;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi ;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables ;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective ;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective ;

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

IL EST RÉSOLU de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;

IL EST RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

### ADOPTÉE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la demanderesse Ferme Pajean inc. pour du prélèvement de sable sur une partie des lots 16B, 16C et 16D du cadastre du Canton de Nelson ;

CONSIDÉRANT que la demande permettrait d'abaisser des buttes de sable afin de favoriser la culture de la superficie visée par la demande représentant 6.67 hectares ;

CONSIDÉRANT que cette demande sera bénéfique pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la demande pour le prélèvement de sable est temporaire ;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

### EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, la demanderesse devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût par tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

### ADOPTÉE

ATTENDU QUE les demandeurs veulent vendre le lot 20A du rang 8 du Canton de Nelson afin d'autofinancer leur projet de chèvrerie ;

ATTENDU QUE la demande n'aurait aucun effet sur l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec la réglementation en vigueur de la municipalité ;

### SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

077-03-2013  
Demande à la  
CPTAQ de  
Ferme Pajean

078-03-2013  
Demande à la  
CPTAQ de M.  
Adrien Samson  
et Mme Diane  
Gagné



Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal approuve la demande de Monsieur Adrien Samson et Madame Diane Gagné adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

### ADOPTÉE

**079-03-2013**  
Demande des Chevaliers de Colomb pour l'amélioration de la Salle

ATTENDU que les Chevaliers de Colomb ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme FAIC et qu'une somme de 126 000\$ a été accordée pour l'amélioration et la rénovation de la salle ;

ATTENDU que la municipalité a l'intention de participer financièrement au projet pour une somme de 25 000\$ ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal s'engage à remettre une somme de 25 000\$ au Chevaliers de Colomb pour leur projet, conditionnellement à ce que les travaux soient réalisés.

### ADOPTÉE

**080-03-2013**  
Demande de la CDEL pour une subvention domiciliaire

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approuve, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

**081-03-2013**  
Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le versement de la contribution annuelle de 750\$ au Comité de la bibliothèque. Cette dépense sera puisée au poste Subvention Comité bibliothèque



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

(02 70230 970).

### ADOPTÉE

**082-03-2013**  
Adoption de la mission des bibliothèques

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- ✓ soutenir la tradition orale ;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabetisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

### ADOPTÉE

**083-03-2013**  
Élaboration d'un plan de développement durable pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM a mis en place le programme de certification BiblioQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Lyster a obtenu un résultat de 3 sceaux livresques sur 5 ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



durable ;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas le plein potentiel de ses services ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

**084-03-2013**  
Publicité Guide  
des services  
cyclistes 2013

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 290\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2013 du Parc linéaire des Bois-Francis. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

Période de  
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**085-03-2013**  
Activités des  
bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil municipal autorise une dépense maximale de 800\$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999). L'activité aura lieu le 20 avril 2013, soit une partie de sucre à 15 h, un souper de cabane à 18 h et une soirée.

**ADOPTÉE**

**086-03-2013**  
Demande d'aide  
financière  
Association de la  
fibromyalgie des  
Bois-Francis

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100.00\$ en appui financier à l'Association de la fibromyalgie des Bois-Francis. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

**087-03-2013**  
Relais pour la vie  
de la Société  
canadienne du  
cancer

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100\$ à la Société canadienne du

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



cancer pour le Relais pour la vie qui aura lieu à Plessisville le 18 juin prochain. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

**088-03-2013**  
Avril : mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

**089-03-2013**  
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

**090-03-2013**  
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 53.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4<sup>e</sup> jour de mars 2013.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière